

# Notice descriptive

Prévue par l'article R. 261-13 CCH  
et conforme au modèle type agréé par arrêté du 10 mai 1968

## GREEN PARK



21 logements collectifs

Lot V6 – ZAC PETIT QUEVILLY VILLAGE  
RUE DES FRERES DELATRES  
76140 - LE PETIT QUEVILLY

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>0. GÉNÉRALITÉS.....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>1. Caractéristiques Techniques Générales De L'immeuble.....</b>                         | <b>4</b>  |
| 1.1. Infrastructure.....   | 4         |
| 1.2. Murs Et Ossature.....   | 4         |
| 1.3. Planchers.....  | 5         |
| 1.4. Cloisons De Distribution.....   | 5         |
| 1.5. Escaliers.....  | 5         |
| 1.6. Conduits de fumee et de ventilation.....  | 6         |
| 1.7. Chutes Et Grosses Canalisations.....  | 6         |
| 1.8. Toitures.....   | 6         |
| <b>2. Locaux Privatifs Et Leurs Equipements.....</b>                                       | <b>7</b>  |
| 2.1. Sols Et Plinthes.....   | 7         |
| 2.2. Revêtements Muraux (Autres Que : Enduits, Peintures, Papiers Peints Et Tentures)..... | 7         |
| 2.3. Plafonds (Sauf Peintures, Tentures).....  | 7         |
| 2.4. Menuiseries Extérieures.....  | 8         |
| 2.5. Fermetures Extérieures Et Occultations, Protection Antisolaire.....                   | 8         |
| 2.6. Menuiseries Intérieures.....  | 8         |
| 2.7. Serrurerie Et Garde-corps.....  | 9         |
| 2.8. Peintures, Papiers, Tentures.....   | 9         |
| 2.9. Equipements Intérieurs.....   | 10        |
| <b>3. Annexes Privatives.....</b>  | <b>15</b> |
| 3.1. Caves, Celliers, Greniers.....  | 15        |
| 3.2. Boxes Et Parkings.....  | 15        |
| 3.3. Jardins Privatifs, Terrasses Et Balcons.....  | 16        |
| <b>4. Parties Communes Intérieures A L'immeuble.....</b>                                   | <b>17</b> |
| 4.1. Hall D'entree De L'immeuble, Sas Et Circulations A Rez-De-Chaussée.....               | 17        |
| 4.2. Circulations, Couloirs Et Paliers Dans Les Etages.....                                | 17        |
| 4.3. Circulation Du PARKING.....   | 18        |
| 4.4. Cages D'escaliers.....  | 19        |
| 4.5. Locaux Communs.....   | 19        |
| 4.6. Locaux Sociaux.....   | 19        |
| 4.7. Locaux Techniques.....  | 19        |
| 4.8. Conciergerie.....   | 20        |
| <b>5. Equipements Généraux De L'immeuble.....</b>  | <b>21</b> |
| 5.1. Ascenseurs.....   | 21        |
| 5.2. Chauffage en eau chaude.....  | 21        |
| 5.3. Télécommunications.....   | 21        |
| 5.4. Réception, Stockage Et Evacuation Des Ordures Ménagères.....                          | 21        |
| 5.5. Ventilation Mécanique Des Locaux.....   | 21        |
| 5.6. Alimentation En Eau.....  | 21        |
| 5.7. Alimentation En Gaz.....  | 21        |
| 5.8. Alimentation En Electricité.....  | 22        |
| <b>6. Parties Communes Extérieures A L'immeuble Et Leurs Equipements.....</b>              | <b>23</b> |
| 6.1. Voiries Et Parkings.....  | 23        |
| 6.2. Circulation Des Piétons.....  | 23        |
| 6.3. Espaces Verts.....  | 23        |
| 6.4. Aires de JEUX et équipements sportifs.....  | 23        |
| 6.5. Eclairage Extérieur.....  | 23        |
| 6.6. Clôtures.....   | 24        |
| 6.7. Réseaux Divers.....   | 24        |

## 0. GÉNÉRALITÉS

---

La présente notice a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations avec lesquelles sera construit le programme immobilier.

Les termes de « Maître d'Ouvrage » désigneront la société EIFFAGE IMMOBILIER NORD OUEST.

La construction sera conforme à :

- Aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire
- Aux cahiers des charges de la ZAC de Petit Quevilly Village,
- A la réglementation thermique 2012 (RT 2012 collectif anticipé) - Label E+C visé, niveau E3C2.
- Aux exigences de la certification NF Habitat HQE délivrée par Cerqual version 3.3.

Les prestations, produits ou marques décrits dans la présente notice descriptive, sont donnés à titre indicatif et de références : ils pourront être remplacés le cas échéant par des produits de qualité équivalente y compris d'un point de vue environnemental. En conséquence, et sans que cela soit pour autant spécifié systématiquement, chaque produit cité sera prévu : « ou équivalent au choix du Maître d'Ouvrage ». Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction ou des équipements.

Les matériaux « naturels » tels que les parquets, carrelages, faïences... peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements. Sauf spécifications contraires dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

Seront admises de plein droit toutes les modifications de structure et d'agrément apportées par l'Architecte ou le Maître d'œuvre d'exécution, au cours des travaux ayant pour but de résoudre un problème technique ou réglementaire, de répondre aux exigences pour l'obtention de la certification visée ou de compléter et parfaire l'harmonie de la construction.

Toute modification de revêtement de sol, (exemple : moquette remplacée par du parquet pour les chambres) ne pourra entraîner de réclamation des acquéreurs situés à l'étage inférieur du lieu de la modification.

## 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

---

### 1.1. INFRASTRUCTURE

#### 1.1.1. FOUILLES

Réalisées en pleine masse, en rigoles ou en trous, éventuellement en présence d'eau, afin de réaliser les fondations adaptées au projet.

Les terres provenant des fouilles serviront pour le remblaiement périphérique, si leur qualité le permet ; le cas échéant, elles seront évacuées.

#### 1.1.2. FONDATIONS

Réalisées selon les résultats des études de sol, de structures, et après validation du bureau de contrôle.

### 1.2. MURS ET OSSATURE

Les dimensions des éléments de structure sont déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure, conformes à la réglementation en vigueur et validées par le bureau de contrôle.

#### 1.2.1. MURS DU SOUS-SOL

SANS OBJET

#### 1.2.2. MURS DE FAÇADES

- Structure :

Murs constitués de parois métalliques de containers maritimes, reconfigurés suivant études structures charpente métallique ou ossature bois selon besoin structure.

- Isolation :

Doublage thermique extérieur et intérieur. Localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale visées par le Maître d'Ouvrage.

- Revêtements de façades :

Selon choix de l'Architecte, revêtements extérieurs de type bardage bois et habillage métallique. Localisation suivant plans Architecte.

#### 1.2.3. MURS PIGNONS

Idem 1.2.2.

#### 1.2.4. MURS MITOYENS

Non prévu dans le programme

#### 1.2.5. MURS EXTERIEURS DIVERS (LOGGIAS – SECHOIRS)

Idem 1.2.2.

#### 1.2.6. MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES APPARTEMENTS (REFENDS)

- Structure :

Murs constitués de parois métalliques de containers maritimes, reconfigurés suivant études structures charpente métallique ou ossature bois selon besoin structure.

- Isolation :

Si nécessaire, en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale visée par le Maître d'Ouvrage.

#### 1.2.7. MURS OU CLOISONS SEPARATIFS D'APPARTEMENTS

- Entre appartements contigus :

Murs constitués de parois sur ossature métallique SAD 180 mm ou parois métalliques de containers maritimes, reconfigurés suivant études structures charpente métallique ou ossature bois selon besoin structure. Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale visée par le Maître d'Ouvrage.

- Entre appartements et autres locaux (circulations communes, escaliers, halls et locaux divers) :  
Murs constitués de parois sur ossature métallique SAD 180 mm ou parois métalliques de containers maritimes, reconfigurés suivant études structures charpente métallique ou ossature bois selon besoin structure. Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur, la qualité environnementale et la performance énergétique visées par le Maître d'Ouvrage.

### **1.3. PLANCHERS**

#### **1.3.1. PLANCHERS SUR ETAGE COURANT**

Plancher bas du Rez-de-Chaussée : Plancher ossature solives métalliques et plancher bois + chape liquide sur laine minérale, support des revêtements de sols.

Plancher des étages : Plancher ossature solives métalliques et plancher bois + chape liquide, support des revêtements de sols.

#### **1.3.2. PLANCHERS SOUS TERRASSE OU COMBLES**

Terrasses : sans objet

Combles : sans objet

#### **1.3.3. PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, SOCIAUX, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES**

Idem 1.3.1.

Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisis en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale visée par le Maître d'Ouvrage.

#### **1.3.4. PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS**

Idem 1.3.1.

Isolation rapportée ou flocage en sous face de plancher si nécessaires, localisation, épaisseur et nature choisis en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale visée par le Maître d'Ouvrage.

### **1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION**

#### **1.4.1. ENTRE LES PIECES PRINCIPALES**

Murs constitués de parois métalliques de containers maritimes, reconfigurés avec plaques de plâtre suivant études structures charpente métallique ou cloisons de type 72/48 mm d'épaisseur avec plaques de plâtre.

Traitement hydrofuge des parements donnant sur les pièces humides conformément à la réglementation.

#### **1.4.2. ENTRE LES PIECES PRINCIPALES ET LES AUTRES PIECES**

En cloisons de type PLACOSTYL 72/48 mm d'épaisseur

Traitement hydrofuge des parements donnant sur les pièces humides conformément à la réglementation.

#### **1.4.3. CLOISONS DES GAINES TECHNIQUES D'APPARTEMENT**

Cloisons de type PLACOSTIL de 72 mm avec ou sans laine minérale, ou PLACOSTIL 98 mm avec laine minérale selon études acoustique et thermique.

Soffites :

Selon leurs localisations elles seront composées de deux BA 15 + 5 cm de laine minérale ou de deux BA 13+ 5 cm de laine minérale.

Cloisons de redressement : sans objet

### **1.5. ESCALIERS**

#### **1.5.1. ESCALIERS**

Les escaliers des parties communes seront réalisés en béton armé préfabriqué ou coulé en place, selon leurs destinations et choix du Maître d'Ouvrage.

#### **1.5.2. ESCALIERS DE SECOURS**

Idem 1.5.1.

## **1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

### 1.6.1. CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Sans objet

### 1.6.2. CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Des conduits métalliques galvanisés seront prévus dans les gaines techniques des logements, maçonnées et/ou cloisonnées. Ils seront reliés aux extracteurs assurant la ventilation mécanique contrôlée de l'immeuble.

### 1.6.3. CONDUITS D'AIR FRAIS

Les conduits collectifs verticaux seront réalisés en matériaux rigides et seront équipés de dispositifs de visite et de nettoyage appropriés afin d'en faciliter l'entretien et la maintenance.

### 1.6.4. CONDUIT DE FUMEE DE CHAUFFERIE

Non prévu dans le programme

### 1.6.5. VENTILATION DU LOCAL SOUS-STATION

Ventilation haute et basse suivant prescription du concessionnaire.

### 1.6.6. VENTILATION HAUTE DES PARKINGS

De type naturelle pour l'ensemble du parking.

### 1.6.7. VENTILATION LOCAL POUBELLE

Ventilation selon réglementation en vigueur.

#### 1.6.1. VENTILATION LOCAL ENCOMBRANT

Ventilation selon réglementation en vigueur

## **1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

### 1.7.1. CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Chutes verticales en PVC derrière le bardage.  
Chutes verticales d'eaux pluviales en PVC à l'intérieur de l'immeuble.

### 1.7.2. CHUTES D'EAUX USEES

Chutes verticales d'eaux usées en PVC ou en fonte, en respect de la réglementation en vigueur.

### 1.7.3. CANALISATIONS SOUS DALLAGE

En tuyaux PVC spécial assainissement en partie enterrée sous dallage.

### 1.7.4. BRANCHEMENTS AUX EGOUTS

Raccordement sur le réseau d'égouts existant ou à créer, branchements suivant les prescriptions des services techniques de la Métropole.

## **1.8. TOITURES**

### 1.8.1. CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Non prévu dans le programme.

### 1.8.2. ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Etanchéité type membrane monocouche EPDM (Ethylène, Propylène, Diène et Monomère). Pose sur bac acier en adhérence totale.

Tous les acrotères recevront en protection, une couvertine en aluminium, acier laqué en fonction de la finition des façades.

Terrasses végétalisées : suivant plans permis de construire. Complexe de type SOPRANATURE ou TOUNDRA ou équivalent au choix du Maître d'Ouvrage

Pose de lignes de vie en toiture.

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

---

### 2.1. SOLS ET PLINTHES

#### 2.1.1. SOLS ET PLINTHES DES PIECES SECHES (CIS CUISINES)

Sols et plinthes des placards et dressings identiques à ceux des pièces où ils se situent.

Dans le cas où un ballon d'eau chaude sanitaire ou/et un lave-linge seraient positionnés dans le placard ou dans le dressing, revêtement du sol du placard ou dressing identique à celui de la salle de bain

- Sols et plinthes des entrées, cuisines et séjours : Parquet stratifié de type Haro Tritty 90 ou équivalent classement UPEC U3 P3 E2 C2 minimum, utilisable en coloris et motif au choix de l'acquéreur dans un panel choisi par le Maître d'ouvrage. Plinthes peintes en périphéries.
- Sols et plinthes des chambres et dégagement : Parquet stratifié de type Haro Tritty 90 ou équivalent classement UPEC U2 P3 E1 C0 minimum, utilisable en coloris et motif au choix de l'acquéreur dans un panel choisi par le Maître d'ouvrage. Plinthes peintes en périphéries.

#### 2.1.2. SOLS ET PLINTHES DES PIECES HUMIDES (HORS CUISINES)

- Sols et plinthes des salles de bain, salle d'eau et WC : Carrelage gré cérame, dimension minimale 45cm X 45 cm, coloris et motif au choix de l'acquéreur dans un panel choisi par le Maître d'ouvrage. Plinthes de même nature ou en bois peint classement UPEC U2s P2 E2 C1 minimum.

### 2.2. REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE : ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

#### 2.2.1. REVETEMENTS MURAUX DES PIECES HUMIDES

- Salles de bains :

Non prévu dans le programme

- Salles d'eau :

Dalles murales PVC au pourtour du bac à douche toute hauteur, y compris paillasse éventuelles.

Sur les murs situés à moins de 0,4m à l'arrière et sur les côtés du meuble vasque en partant de l'axe de la robinetterie. Coloris au choix de l'acquéreur dans un panel choisi par le Maître d'ouvrage. Crédence au-dessus du meuble vasque (entre le meuble vasque et le miroir).

- Cuisines et kitchenette :

Dalles murales PVC ou faïence blanche (selon choix du Maître d'Ouvrage) sur 60cm minimum sur l'adossement au-dessus de l'évier et sur l'ensemble du linéaire des équipements et meuble de cuisine, des plans de travail et des emplacements des appareils ménagers figurants sur les plans y compris retours éventuel.

- WC :

En présence d'un lave-mains (suivant plan de vente), miroir lumineux au-dessus de la vasque ou pose de faïence blanche à hauteur d'huissierie, y compris retours éventuels et murs, situés à moins de 0,4 m à l'arrière et sur les côtés du meuble vasque en partant de l'axe de la robinetterie.

#### 2.2.2. REVETEMENTS MURAUX DES AUTRES PIECES

Non prévu dans le programme.

### 2.3. PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

#### 2.3.1. PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES

Plafond en BA13 + peinture mate, niveau de finition classe B.

### 2.3.2. PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE

Non prévu dans le programme

### 2.3.3. PLAFONDS DES LOGGIAS

Non prévu au programme

### 2.3.4. SOUS-FACES DES BALCONS

Sous-face en bois douglas avec saturateur noir, couleur au choix du Maître d'ouvrage.

## 2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

### 2.4.1. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

Les menuiseries extérieures sont en PVC bicolore (intérieur blanc / extérieur marron clair ton bois), laquées ou plaxées. En cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur. Double vitrage isolant conforme aux exigences de performance énergétiques visées par le Maître d'ouvrage.

Les teintes des menuiseries et vitrages sont au choix du Maître d'Ouvrage suivant permis de construire.

### 2.4.2. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE

Idem 2.4.1

## 2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

### 2.5.1. PIECES SECHES

Volets sur toutes les baies.

Les volets roulants sont en lames PVC intégrés dans l'épaisseur du complexe de paroi.

- Couleurs de des lames dito menuiseries
- Lame finale en aluminium.
- Manœuvre électrique individuelle par bouton mural

### 2.5.2. PIECES HUMIDES

Idem 2.5.1

## 2.6. MENUISERIES INTERIEURES

### 2.6.1. HUISERIES ET BATIS

Huisseries bois ou métalliques pour les portes intérieures au choix du Maître d'Ouvrage.

### 2.6.2. PORTES INTERIEURES

- Portes :

Blocs portes âme alvéolaire isoplane finition peinture ou laquée.

- Quincaillerie :

Béquilles et rosace de propreté couleur aluminium.

Serrures à condamnation sur salle de bain, salle d'eau, wc

Butée de porte

### 2.6.3. IMPOSTES ET MENUISERIES

Non prévu dans le programme.

### 2.6.4. PORTES PALIERES

Fourniture et pose de blocs portes palières, suivant localisation, conforme aux exigences de la norme AFNOR NF P 23-206 et du code de la construction et de l'habitat constitué par :

- huisserie métallique et parement métallique
- joint périphérique spécifique feu, isothermique et isophonique, sur les quatre côtés du vantail suivant localisation.
- seuil à la suisse, avec joint bas de porte, hauteur inférieure à 2cm pour passage de personne à mobilité réduite
- résistance au feu de degré pare flamme ¼ heure minimum, sauf dispositions particulières
- Affaiblissement acoustique selon NF HABITAT HQE et suivant étude acoustique.
- ferrage par au minimum quatre fiches à réglage tridimensionnel (nombre et longueur suivant dimension et poids)



- condamnation par serrure de sûreté A2P 1\* encastrée à 3 points
- garniture béquille en aluminium anodisé, à fixation invisible
- microviseur
- dimensions du vantail : suivant plans (largeur minimale 93cm, et passage utile conforme à la réglementation handicapée en vigueur)
- Champlat bois à peindre côté intérieur en liaison entre mur et huisserie.

#### 2.6.5. FAÇADES DE PLACARDS

Portes coulissantes (largeur supérieure à 90 cm) ou ouvrant à la française (largeur inférieure à 90 cm).  
Selon plan de vente, en panneaux décore mélaminé structuré de couleur blanche, profils métal laqué blanc.

#### 2.6.6. PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT

Sans objet

#### 2.6.7. MOULURES ET HABILLAGES

Sans objet

#### 2.6.8. ESCALIER DES DUPLEX

Sans objet

### 2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

#### 2.7.1. GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

- En façades, garde-corps et barres d'appui en en métal thermolaqué constitués de cadres et remplissage en métal déployé, couleur selon choix du maître d'ouvrage.
- Serrurerie du RDC du Bâtiment B : structure métallique et remplissage métal déployé, ensemble thermolaqué, couleur selon choix du Maître d'Ouvrage.

#### 2.7.2. GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Non prévu dans le programme

#### 2.7.3. OUVRAGES DIVERS

Ensemble de boîtes aux lettres intégrées dans le hall de chaque bâtiment, référence et coloris au choix du Maître d'Ouvrage.

### 2.8. PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

#### 2.8.1. PEINTURES EXTERIEURES

##### 2.8.1.1. SUR MENUISERIES

Non prévu dans le programme.

##### 2.8.1.2. SUR FERMETURES ET PROTECTIONS

Non prévu dans le programme

##### 2.8.1.3. SUR SERRURERIE

SELON EXPRESSION DES FAÇADES.

#### 2.8.2. PEINTURES INTERIEURES

##### 2.8.2.1. SUR LES MENUISERIES

Sur toutes les menuiseries intérieures : Deux couches de peinture blanche glycéro satin, ou laquées d'usine.

##### 2.8.2.2. SUR LES MURS

1 couche de peinture d'impression + 1 couche de peinture blanche mate finition B.

##### 2.8.2.3. SUR LES PLAFONDS

Pièces humides : 1 couche de peinture d'impression + 1 couche de peinture blanche mate, Finition B  
Pièces sèches : 1 couche de peinture d'impression + 1 couche de peinture blanche mate, Finition B

2.8.2.4. SUR LES CANALISATIONS, TUYAUTERIES, CHUTES ET DIVERS

Dégraissage, brossage, une couche de peinture primaire et une couche de peinture blanche.

2.8.3. PAPIERS PEINTS

2.8.3.1. SUR LES MURS

Non prévu dans le programme

2.8.3.2. SUR PLAFONDS

Non prévu dans le programme

2.8.4. TENTURES

2.8.4.1. SUR MURS

Non prévu dans le programme

2.8.4.2. SUR PLAFONDS

Non prévu dans le programme

## 2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. EQUIPEMENTS MENAGERS

2.9.1.1. BLOC EVIER, ROBINETTERIE

Tous les appareils sanitaires sont équipés de mitigeurs avec poignée ergonomique dotés d'un limiteur de débit. Classement ECAU selon NF Habitat HQE

2.9.1.2. APPAREILS ET MOBILIER

- Dans les cuisines

Evier inox longueur 120 cm comportant une cuve, un égouttoir équipé d'un mitigeur classement ECAU E0 C2 U3, posé sur meuble bas longueur 120 cm, en support mélaminé blanc sur toutes les faces y compris les chants : façade deux ou trois portes battantes avec tablette intermédiaire et découpe pour passage des canalisations pour machines à laver, ou une porte avec jambage 60cm pour le lave-linge ou lave-vaisselle selon plan de vente.

2.9.2. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1. DISTRIBUTION EAU FROIDE

Colonnes montantes dans les gaines palières en acier galvanisé ou en PVC

Distribution vers les appareils par des tubes en cuivres pour les canalisations apparentes et en PER pour les canalisations encastrées.

Alimentations des douches encastrées.

Robinet accessible afin d'isoler le logement en eau froide.

Tous les robinets d'arrêt seront du type à boisseau sphérique ¼ de tour.

Mise en place d'une manchette en gaine palière pour l'alimentation en eau froide de chaque logement pour l'installation ultérieure de compteurs, à la charge de la copropriété.

2.9.2.2. DISTRIBUTION EAU CHAUDE COLLECTIVE

Cf. article 2.9.4.1.

2.9.2.3. PRODUCTION D'EAU CHAUDE INDIVIDUELLE

Cf. article 2.9.4.1.

2.9.2.4. EVACUATIONS

En PVC raccordées sur les chutes situées en gaine technique.

2.9.2.5. DISTRIBUTION DU GAZ

Non prévu dans le programme

2.9.2.6. BRANCHEMENTS EN ATTENTE

Un ou deux robinet(s) d'alimentation en eau froide et siphon(s) pour la vidange de la machine à laver le linge et/ou du lave-vaisselle selon plan de vente, bouchonnés dans l'attente du raccordement des appareils non fournis.

#### 2.9.2.7. APPAREILS SANITAIRES

De couleur blanche au choix du Maître d'Ouvrage. Robinetterie de marque Alterna ou équivalent.

- Pour les salles de bains :

Sans objet

- Pour les salles d'eau :

. Receveur de douche de dimension 0,80 m par 0,80 m minimum ou de 1,20 m par 0,90 m selon plans de vente et impératif technique, équipé d'un mitigeur, flexible chromé et douchette à main, fixé sur barre de douche.

Porte de douche pivotante vitrée, suivant plan de vente.

. Meuble simple vasque avec plan de toilette et vasque intégrée en résine blanche et robinetterie mitigeuse

. Miroir lumineux de largeur identique au plan vasque

- Pour les salles de bains ou les salles d'eau principales :

. Meuble simple vasque avec plan de toilette et vasque intégrée en résine blanche et robinetterie mitigeuse.

. Sous la vasque, meuble mélaminé avec tablette et/ou tiroir, nuance au choix de l'acquéreur dans un panel choisi par le Maître d'ouvrage

. Miroir lumineux de largeur identique au plan vasque

- Pour les WC:

Cuvette en porcelaine blanche avec réservoir de chasse, bouton économiseur d'eau 3/6 litres et abattant double en plastique blanc, adapté à la cuvette.

#### 2.9.2.8. ROBINETTERIE

- Pour les vasques, lavabos :

Mitigeurs dotés d'un limiteur de débit.

Classement ECAU E00 Ch2 U3 ou E0 C2 U3 pour les lavabos.

- Pour les douches :

- Mitigeurs dotés d'un limiteur de débit et d'un limiteur de température. Classement ECAU E1 C2 U3

#### 2.9.3. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

##### 2.9.3.1. TYPE D'INSTALLATION

L'ensemble des installations électriques sera conforme à la norme NF C 15-100.

Installation encastrée. Distribution faite par les colonnes montantes situées dans les gaines techniques des circulations.

Compteur individuel et disjoncteur situés dans le logement.

Relevé des compteurs individuels par téléreport.

##### 2.9.3.2. PUISSANCE A DESSERVIR

Puissance souscrite de 6 KW à 9 KW, selon la typologie du logement.

##### 2.9.3.3. EQUIPEMENT DE CHAQUE PIECE

Appareillage encastré selon équipement minimal de la norme NF C 15-100.

Ampoules et appareils d'éclairage non fournis, sauf point lumineux compris dans le miroir du meuble vasque.

Tableau électrique, inclus deux PC 16A+T, dans bac encastré métallique blanc équipé selon nécessité et localisation de coffrets métalliques.

Système permettant de mesurer ou d'estimer mensuellement et d'afficher la consommation par type d'énergie (chauffage, production d'eau chaude sanitaire, réseau prises électriques, etc...). Selon l'article 23 du décret 2010-1269 du 26/10/2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions.

| Pièce          | Point lumineux en plafond   | Applique   | PC 16A+T   | Circuit spécialisé PC 16A+T              | PC 32A+T | Vidéophone |
|----------------|---|--|--|--|----------|------------|
| Entrée         | 1 sur simple allumage ou, si la pièce est en L, 2 sur va et vient                                       |  | 1 +<br>1 si la surface est supérieure à 4 m <sup>2</sup>   |  |          | 1          |
| Dégagement     | 1 sur simple allumage ou, si la pièce est en L, 2 sur va et vient                                       |  | 1 +<br>1 si la surface est supérieure à 4 m <sup>2</sup>   |  |          |            |
| salle d'eau    | 1 sur double commande avec l'applique   |  | 1 hors volume + 1 à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage <sup>1</sup>   | 1 pour le lave-linge <sup>2</sup>        |          |            |
| WC indépendant | 1 sur simple allumage   |  | 1 à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage <sup>3</sup>   |  |          |            |
| Cuisine        | 1 sur simple allumage   | 1 au-dessus du plan de travail sur allumage simple | 1 en plinthe + 1 à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage + 4 au-dessus du plan de travail <sup>4</sup> + 1 identifié pour la hotte, au-dessus des plaques de cuisson (d'installation à 1,80 m minimum) | 2 +<br>1 pour le lave-linge <sup>2</sup> | 1        |            |
| Séjour         | 1 sur simple allumage ou, si le séjour dessert plusieurs pièces, va-et-vient à la jonction séjour/pièce |  | 4 + 1 à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage + 1 supplémentaire par tranche de 4m <sup>2</sup> à partir de 20m <sup>2</sup> <sup>5</sup> + 2 supplémentaires destinés aux usages multimédias          |  |          |            |

<sup>1</sup> Pour salle d'eau accessible PMR

<sup>2</sup> Suivant plan de vente

<sup>3</sup> Si WC accessible PMR

<sup>4</sup> Si la surface de la cuisine est ≤ 4 m<sup>2</sup>, 1 socle au-dessus du plan de travail est admis.

<sup>5</sup> Lorsque la cuisine est ouverte sur le séjour, la surface du séjour est égale à la surface totale moins 8 m<sup>2</sup>.

|          |                       |  |   |  |  |  |
|----------|-----------------------|--|---|--|--|--|
| Chambres | 1 sur simple allumage |  | 3 +<br>1 à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage <sup>6</sup> |  |  |  |
|----------|-----------------------|--|---|--|--|--|

#### 2.9.3.4. SONNERIE DE PORTE PALIERE

Sonnerie bouton porte étiquette et carillon devant l'entrée de chaque logement.

#### 2.9.3.5. SYSTEME DE VISIOPHONIE

Système de vidéophone et contrôle d'accès par clé électronique

### 2.9.4. CHAUFFAGE-VENTILATION

#### 2.9.4.1. TYPE D'INSTALLATION CHAUFFAGE URBAIN

Suivant étude thermique, chauffage de type collectif raccordé sur le réseau de chaleur urbain avec sous-station commune assurant le chauffage central et la production d'eau chaude sanitaire, avec système de comptage individuel géré par un exploitant.

Distribution de l'eau chaude de chauffage des logements depuis la sous-station collective et via les colonnes montantes situées dans les gaines palières ou gaines logements.

Le réseau de chaleur dessert les logements en chaleur primaire. Un module MTA par logement permet d'assurer individuellement la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Compteur calorifique individuel accessible depuis les parties communes ou en gaine privative logements avec système de relevage à distance.

#### 2.9.4.2. TEMPERATURES GARANTIES, AVEC MISE EN FONCTIONNEMENT DU CHAUFFAGE, DANS LES DIVERSES PIECES PAR TEMPERATURE MINIMALE EXTERIEURE DE - 7°

Salle de bains 21° C. Autres pièces 19° C.

#### 2.9.4.3. APPAREILS D'EMISSION DE CHALEUR

Les radiateurs sont en acier laqué blanc. Les salles d'eaux sont équipées d'un sèche-serviettes.

L'ensemble est réalisé et dimensionné suivant la réglementation thermique visée par le Maître d'Ouvrage.

##### - Radiateurs :

A eau chaude alimentés par la sous-station de chauffage urbain. Avec robinets thermostatique.

Thermostat d'ambiance 1 zone au choix du Maître d'Ouvrage.

Cache tuyaux

##### - Sèche serviette :

Sèche serviette à eau chaude alimentés par la sous-station de chauffage urbain.

#### 2.9.4.4. CONDUITS DE FUMEE

Non prévu dans le programme

#### 2.9.4.5. CONDUITS ET PRISES DE VENTILATION

. Par ventilation mécanique contrôlée (VMC) simple flux avec bouches d'extraction hygro-réglable de type B dans les pièces humides, et prises d'air frais dans les pièces sèches en façade (dimensionnement suivant calculs de l'étude thermique et exigences acoustiques issues du classement des façades). Conduits en tôle positionnés en gaine technique.

. Trappes des gaines techniques dans les appartements en bois, finition à peindre, fermeture par batteuse à carré.

#### 2.9.4.6. CONDUITS ET PRISES D'AIR FRAIS

Prises d'air frais par entrées d'air incorporées aux menuiseries extérieures.

<sup>6</sup> Pour la chambre accessible PMR

## 2.9.5. EQUIPEMENTS INTERIEURS DES PLACARDS, ET PIECES DE RANGEMENT

### 2.9.5.1. PLACARDS

Placards non équipés.

## 2.9.6. EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION

### 2.9.6.1. RADIO – TV

Antenne hertzienne collective.

Dispositif pour adapter et répartir le signal TV sur RJ45

Une prise TV/radio dans le séjour pour les logements inférieurs à 35 m<sup>2</sup>.

Deux prises TV/radio, une dans le séjour et une dans la chambre principale, pour les logements de 35m<sup>2</sup> et 100m<sup>2</sup>

Trois prises TV/radio, une dans le séjour, une dans la chambre principale et une dans une autre chambre pour les logements au-delà de 100 m<sup>2</sup>.

### 2.9.6.2. TELEPHONE :

L'installation est livrée conforme aux prescriptions du cahier des charges de France Télécom/Orange.

Branchement effectué par le concessionnaire.

Selon équipement minimal de la norme NF C 15-100 :

Deux prises RJ45 juxtaposées et interconnectées dans le séjour, à proximité d'un socle de prise de courant 16A.

Une prise RJ45, à proximité d'un socle de prise de courant 16A dans la chambre principale pour les T2 et plus.

Une prise RJ45, à proximité d'un socle de prise de courant 16A dans la chambre 2 pour les T3 et plus.

Dans le tableau électrique du logement, boîtier de brassage DTI agréé France Télécom et boîtier de communication VDI compatible avec la fibre optique.

### 2.9.6.3. FIBRE OPTIQUE :

Equipement en fibre optique du bâtiment selon l'article R 111-14 modifié par le décret n°2011-1874 du 14 décembre 2011.

Fourniture et mise en œuvre d'un répartiteur de 1, 2 ou 4 fibres optiques depuis la gaine palière situé à rez-de-chaussée jusqu'au tableau de communication de chaque logement.

## 2.9.7. AUTRES EQUIPEMENTS

### 2.9.7.1. DETECTEUR AVERTISSEUR AUTONOME DE FUMEE (DDAF)

Respect de la loi n°2010-238 du 09 Mars 2010 et du décret du 11 Janvier 2011 relatifs à l'obligation d'installation de détecteurs de fumée dans les lieux d'habitation. Installation d'un détecteur de fumée normalisé par logement, de préférence dans la circulation ou le dégagement desservant les chambres. Les détecteurs de fumée installés dans les logements seront munis de marquage CE et certifié NF DAAF, marquage assurant le respect de la norme européenne harmonisée NF EN14604, Fixation mécanique par vis et cheville.

### 3. ANNEXES PRIVATIVES

---

#### 3.1. CAVES, CELLIERS, GRENIERS

##### 3.1.1. MURS ET CLOISONS

Murs en béton banché ou cloisons en parpaing de ciment ou carreaux de brique.  
Traitement hydrofuge des parois de celliers.

##### 3.1.2. PLAFONDS

Béton brut de décoffrage ou plancher ossature solives métalliques et plancher bois. Isolant lorsque les caves sont sous des appartements, épaisseur et définition en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale visée par le Maître d'Ouvrage.

Traitement des plafonds de celliers identique à celui des cuisines si celui-ci est situé à l'intérieur du logement.

##### 3.1.3. SOLS

Béton surfacé brut dans caves ou enrobé dito parking.

Traitement des sols de celliers identique à celui des cuisines si celui-ci est situé à l'intérieur du logement, et identique à celui du balcon ou de la loggia si celui-ci y est contigüe.

##### 3.1.4. PORTES D'ACCES

Blocs porte d'accès sas :

Bardage bois à claire bois sur ossature métallique coloris au choix du Maître d'ouvrage.

Béquilles et quincailleries au choix du Maître d'Ouvrage.

Blocs porte individuelle de cave :

Huisserie métallique ou bois

Porte isoplane alvéolaire avec serrure à canon européen. Finition prêt à peindre ou pré-peinte

Numérotation des portes de caves.

Béquilles et quincailleries au choix du Maître d'Ouvrage.

##### 3.1.5. VENTILATION NATURELLE

Ventilation avec grille en acier à peindre, ou grille alu naturel

##### 3.1.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage des circulations sur minuterie avec hublot étanche et extinction progressive.

Eclairage de sécurité conforme à la réglementation.

#### 3.2. BOXES ET PARKINGS

##### 3.2.1. MURS OU CLOISONS

Murs finition brute.

##### 3.2.2. PLAFONDS

Plafonds finition brute ou isolant apparent.

##### 3.2.3. SOLS

En enrobé coloris au choix du Maître d'Ouvrage. Bandes de délimitation peintes et numérotation des emplacements au sol ou au mur. Sigle handicapé selon réglementation.

##### 3.2.4. PORTE D'ACCES

Portail coulissant en métal déployé laqué, coloris au choix du Maître d'Ouvrage

##### 3.2.5. VENTILATION

Non prévu dans programme (naturelle).

##### 3.2.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Non prévu dans programme

### **3.3. JARDINS PRIVATIFS, TERRASSES ET BALCONS**

- Jardins privatifs :

Pelouse selon plans de vente et choix du paysagiste.

Ecran séparatif en bois ou en verre opaque encastré dans un cadre thermo laqué selon plan de vente et coloris au choix du Maître d'ouvrage.

Clôture en grillage galvanisé simple torsion et haie selon plan de vente.

- Terrasses :

Lames de terrasse pin classe 4 sur ossature bois, selon plans de vente et choix du paysagiste.

- Balcons et loggias :

Plancher collaborant avec béton ou panneaux de type Cetriss selon étude structure.

Garde-corps laqué remplissage total coloris au choix du Maître d'ouvrage.

Bardage vertical bois coloris au choix du Maître d'ouvrage.



## **4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

---

NB : Compte tenu du mode constructif, les halls et les circulations seront considérés comme des espaces extérieurs.

### **4.1. HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE, SAS ET CIRCULATIONS A REZ-DE-CHAUSSEE**

#### 4.1.1. SOLS

En béton brut pour les halls et les paliers d'escalier.

#### 4.1.2. PAROIS

Bardage bois identique à la façade au choix du Maître d'Ouvrage et selon choix du décorateur

#### 4.1.3. PLAFONDS

Béton brut et selon choix du décorateur. Spots encastrés et/ou appliques, et/ou coupoles et/ou éclairage indirect, localisations selon projet de décoration.

#### 4.1.4. ELEMENTS DE DECORATION

Non prévu dans le programme

#### 4.1.5. PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Ensemble en bardage bois à claire voie et porte d'accès en bardage bois sur ossature métallique.

Fermeture par ventouse électromagnétique.

Butée de porte.

Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble. Platine vidéophone, commande vigik pour concessionnaire et contrôle d'accès résidents par clé électronique

Trois badges minimum par logement.

#### 4.1.6. BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Ensemble composé d'éléments normalisés au choix du Maître d'Ouvrage selon choix du décorateur. Serrure pour chaque boîte (Deux clefs de boîtes aux lettres par appartement), compris porte étiquettes.

#### 4.1.7. TABLEAU D'AFFICHAGE

Tableau d'affichage au choix du décorateur

#### 4.1.8. CHAUFFAGE

Non prévu dans le programme.

#### 4.1.9. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage par spots ou coupoles encastrés dans le faux plafond, et/ou appliques décoratives et gorge lumineuse, suivant choix du décorateur. Eclairage par détecteur de présence couplé à un détecteur crépusculaire. Circuit du hall indépendant des autres circulations.

1 prise 16 A + T

### **4.2. CIRCULATIONS, COULOIRS ET PALIERS DANS LES ETAGES**

#### 4.2.1. SOLS

En béton Escalier brut, peinture selon règle PMR pour les espaces ouverts en étage

#### 4.2.2. MURS

Bardage bois identique à la façade.

Plaque de plâtre et peinture dans les paliers couverts.

#### 4.2.3. PLAFONDS

Béton brut.

Plaques de plâtre et peinture dans les paliers couverts.

Non prévu aux R+2 des bâtiments A et B.

#### 4.2.4. ELEMENTS DE DECORATION

Non prévu au programme

#### 4.2.5. CHAUFFAGE

Non prévu dans le programme

#### 4.2.6. PORTES

Non prévu dans le programme

#### 4.2.7. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage par applique murale ou plafonnier

Une prise de courant en gaine technique palière services généraux, sur circuit indépendant.

Eclairage par détecteur de présence sur palier

#### 4.2.8. GAINES TECHNIQUES

Ensemble de portes métalliques au choix du Maître d'Ouvrage.

### 4.3. CIRCULATION DU PARKING

#### 4.3.1. SOLS

- Parking :

Sol en enrobé.

Bandes de délimitation peintes et numérotation des emplacements au sol ou au mur.

#### 4.3.2. MURS

En béton ou maçonnerie.

#### 4.3.3. PLAFONDS

Circulations communes et Paliers :

En béton brut pour les voilées d'escaliers et les paliers. Epaisseur et définition en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale visée par le Maître d'Ouvrage.

Parking :

Au droit des parties couvertes : flocage coupe-feu en sous face des containers. Epaisseur et définition en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale visée par le Maître d'Ouvrage.

#### 4.3.4. PORTES D'ACCES

Portes des sas : Huisserie métallique ou bois, porte isoplane coupe-feu avec ferme-porte; finition deux couches de peinture acrylique.

Porte d'accès véhicules :

Commande d'ouverture sécurisée par télécommande (un boîtier par place).

Manœuvre manuelle de secours par manivelle.

#### 4.3.5. RAMPES D'ACCES POUR VEHICULES

Non prévu au programme

#### 4.3.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Sas d'accès piétons :

Non prévu au programme

- Parking :

Eclairage fluorescent

Commande d'éclairage: 1/3 permanent et 2/3 par détecteur de présence pour véhicules et piétons.

. Eclairage de sécurité par blocs autonomes au droit de toutes les sorties et balisages des circulations.

. Respect de la nouvelle réglementation (Décret n°2016-968 du 13 juillet 2016 - art. 1) relative aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et aux infrastructures permettant le stationnement des vélos lors de la construction de bâtiments neufs :

Lorsque la capacité de ce parc de stationnement est inférieure ou égale à 40 places :

Des fourreaux, des chemins de câble ou des conduits sont installés à partir du tableau général basse tension de façon à pouvoir desservir au moins 50 % des places destinées aux véhicules automobiles et deux roues motorisés, avec un minimum d'une place.

#### 4.3.7. ACCESSOIRES

Des protections mécaniques des pieds de chutes et collecteurs d'évacuation en zone parking soumis à risque de chocs véhicules (jusqu'à 1.0m de hauteur) seront mises en place.

### 4.4. CAGES D'ESCALIERS

#### 4.4.1. SOLS DES PALIERS

En béton brut.

#### 4.4.2. MURS

En bardage bois identique à la façade.

#### 4.4.3. PLAFONDS

En béton brut.

Non prévu aux R+2 bâtiments A et B

#### 4.4.4. ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES), LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS

Finition béton. Première et dernière contremarche peintes. Bande podotactile.

Garde-corps et mains courantes en métal peint.

#### 4.4.5. CHAUFFAGE / VENTILATION

Non prévu dans le programme.

#### 4.4.6. ECLAIRAGE

Eclairage par hublot, commandes par détecteur de présence.

Branchement sur comptage services généraux.

Eclairage de sécurité par blocs autonomes.

#### 4.4.7. ACCESSOIRES

Non prévu dans le programme.

### 4.5. LOCAUX COMMUNS

#### 4.5.1. LOCAUX VELO, VOITURES D'ENFANTS

Idem 4.3

Equipements : dispositifs fixes permettant de stabiliser et d'attacher les vélos.

#### 4.5.2. LOCAUX RANGEMENT ET ENTRETIEN

Non prévu dans le programme

### 4.6. LOCAUX SOCIAUX

Non prévu dans le programme.

### 4.7. LOCAUX TECHNIQUES

#### 4.7.1. LOCAL DES ORDURES MENAGERES

Stockage à prévoir suivant imposition de la Métropole.

Poste de lavage : point d'eau équipé d'un robinet d'arrêt avec raccord au nez avec siphon, accès avec clés.

- Menuiserie :

Porte métallique avec serrure de sûreté sur organigramme et ferme-porte, tôle de protection intérieure

- Murs :

Carrelage sur 1,50 m depuis le sol fini et peinture acrylique satinée au-delà.

Plafonds :

Peinture acrylique satinée ou isolant apparent.

Sols :

Carrelage grès cérame antidérapant.

Eclairage :

Par hublot étanche, alimentation sur services généraux.

Présence de commandes d'éclairage par détecteur de présence.

#### 4.7.2. LOCAL ENCOMBRANT

Stockage à prévoir suivant imposition de la Métropole.

- Menuiserie :

Porte métallique avec serrure de sûreté sur organigramme et ferme-porte, tôle de protection intérieure

- Murs :

peinture acrylique satinée.

Plafonds :

Peinture acrylique satinée ou isolant apparent.

Sols :

Carrelage grès cérame antidérapant.

Eclairage :

Par hublot étanche, alimentation sur services généraux.

Présence de commandes d'éclairage par détecteur de présence.

#### 4.7.3. CHAUFFERIE

Non prévu dans le programme.

#### 4.7.4. SOUS-STATION DE CHAUFFAGE

Suivant les prescriptions de la Métropole.

#### 4.7.5. SURPRESSEURS

Selon nécessité, surpresseur ou limiteur de la pression à l'entrée de l'installation à 3 bars avec réducteur de pression

#### 4.7.6. LOCAL TRANSFORMATEUR EDF

Selon études concessionnaires.

#### 4.7.7. LOCAUX MACHINERIES ASCENSEURS (SAUF MACHINERIE EMBARQUEE)

Non prévu dans le programme.

#### 4.7.8. LOCAUX VENTILATION MECANIQUE

Non prévu dans le programme.

### 4.8. CONCIERGERIE

#### 4.8.1. COMPOSITION DU LOCAL

Non prévu dans le programme

#### 4.8.2. EQUIPEMENTS DIVERS

Non prévu dans le programme.

## **5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

---

### **5.1. ASCENSEURS**

Non prévu dans le programme

### **5.2. CHAUFFAGE EN EAU CHAUDE**

Non prévu dans le programme.

### **5.3. TELECOMMUNICATIONS**

#### 5.3.1. TELEPHONE

Raccordement sur réseau.

#### 5.3.2. T.V. ET RADIO

Raccordement sur réseau câblé de la ville ou antenne hertzienne ou parabole double tête.

### **5.4. RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

Stockage des ordures dans locaux déchets. Tri sélectif. Evacuation par containers adaptés au tri sélectifs et aux préconisations de la Ville.

### **5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX**

- Ventilation Haute Des Parkings

Ventilation naturelle

- Ventilation Local déchets

Ventilation naturelle de type ventilation haute et basse

### **5.6. ALIMENTATION EN EAU**

#### 5.6.1. COMPTAGES GENERAUX

Un comptage générale placé dans un citerneaux.

#### 5.6.2. SUPPRESSEURS, REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION

Selon nécessité, limitation de la pression à l'entrée de l'installation à 3 bars avec un réducteur de pression. Suppresseur suivant nécessité.

#### 5.6.3. COLONNES MONTANTES

Depuis comptage général, distribution en tube acier galvanisé ou PVC, compris vannes d'isolement en parties communes ; repérage en pieds de colonne. Dispositif anti-bélier en tête de colonne.

#### 5.6.4. BRANCHEMENTS PARTICULIERS EF

Robinet d'arrêt à boisseau sphérique à prévoir dans gaine palière. Manchettes pour permettre la pose ultérieure de compteurs individuels. Les compteurs individuels sont à la charge de la copropriété.

### **5.7. ALIMENTATION EN GAZ**

#### 5.7.1. COLONNES MONTANTES

Non prévu au programme

#### 5.7.2. BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Non prévu dans le programme

## **5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

### **5.8.1. COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX**

Deux configurations à choisir en fonction de la configuration de l'opération, du mode de gestion et des bilans de puissances : Un comptage Tarif Jaune général avec des sous comptages pour :

- Le parking, compris portail d'accès, caves, pompes de relevage eaux usées et eaux pluviales.
- L'éclairage extérieur
- L'arrosage éventuel des espaces verts

OU BIEN Un comptage tarif bleu par cage pour les services généraux

Un comptage tarif bleu pour le parking, compris portail d'accès, extracteur, caves, pompes de relevage eaux usées et eaux pluviales.

Un comptage tarif bleu pour l'éclairage extérieur et l'arrosage éventuel des espaces verts éventuels.

### **5.8.2. COLONNES MONTANTES**

Dans la gaine technique EDF sur palier.

### **5.8.3. BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS**

Un comptage Tarif Bleu par appartement.

## **6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

---

### **6.1. VOIRIES ET PARKINGS**

#### 6.1.1. VOIRIE D'ACCES

Sans objet

#### 6.1.2. TROTTOIRS

Sans objet

#### 6.1.3. PARKINGS VISITEURS

Non prévu dans le programme.

### **6.2. CIRCULATION DES PIETONS**

#### 6.2.1. CHEMINS D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS RAMPES, COURS

Sans objet

### **6.3. ESPACES VERTS**

Aménagement suivant choix paysagiste et architecte et prescription d'urbanisme.  
Non prévu dans le programme

#### 6.3.1. ARROSAGE

Non prévu dans le programme

#### 6.3.2. BASSINS DECORATIFS

Non prévu dans le programme

#### 6.3.3. CHEMINS DE PROMENADE

Non prévu dans le programme

### **6.4. AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Non prévu au programme

#### 6.4.1.SOL

Sans objet

#### 6.4.2.EQUIPEMENTS

Sans objet

### **6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR**

#### 6.5.1. SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

Appliques et/ou bornes, à commande crépusculaire.

De nuit, l'éclairage pour l'accès à l'immeuble se fera par détecteur de présence couplé à un détecteur crépusculaire est par un détecteur éclairage pour espace piétonnier et abords.

Il est prévu un complément d'éclairage ponctuel au droit de la zone où est placé le dispositif d'ouverture de la porte. Ce dernier permet d'allumer également l'espace intérieur du hall.

#### 6.5.2. ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERT

Eclairage sur détecteur crépusculaire, avec lampe basse consommation, réflecteur orienté vers le sol.

Dispositif de programmation permettant de réduire le niveau d'éclairage permettant en pleine nuit de 30 à 50% des points d'éclairages installés (ou de leur niveau d'éclairage), complété d'un ou plusieurs détecteurs de présence afin de commander le niveau d'éclairage des zones concernées.

## **6.6. CLOTURES**

### 6.6.1. SUR RUE

Grillage galvanisé simple torsion suivant permis de construire.

### 6.6.2. AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Grillage galvanisé simple torsion suivant permis de construire.

### 6.6.3. ENTRE JARDINS

Grillage galvanisé simple torsion.

Ecran séparatif en bois selon plan de vente et coloris au choix du Maître d'ouvrage.

## **6.7. RESEAUX DIVERS**

### 6.7.1. EAU POTABLE

Raccordement depuis le comptage général.

### 6.7.2. GAZ

Non prévu dans le programme

### 6.7.3. ELECTRICITE DU RESEAU

Le raccordement basse tension sera effectué à partir du poste de transformation public ou du coffret de façade.

### 6.7.4. POSTE D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Bouche d'incendie suivant nécessité. Extincteurs et plans d'évacuation suivant réglementation à mettre en place par le syndicat des copropriétaires.

### 6.7.5. EGOUTS

Raccordement sur réseau public.

### 6.7.6. EPURATION DES EAUX

Non prévu dans le programme.

### 6.7.7. TELECOMMUNICATIONS

Raccordement Téléphone, TV et fibre optique.

### 6.7.8. DRAINAGE DU TERRAIN

Non prévu dans le programme.

### 6.7.9. EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS ETC...

Evacuation depuis les entrées d'eau en pieds de bâtiments vers le réseau EP public, avec mise en œuvre d'un dispositif de rétention si les réglementations départementales et ou communale l'exigent.

Date :

Le(s) Réservataire(s)

Le Réservant  
EIFFAGE IMMOBILIER NORD OUEST